



C'est un simple conflit de voisinage qui a vite défrayé la chronique en ce début d'été : l'affaire du coq « Maurice », ce gallinacé de Saint-Pierre-d'Oléron dont le chant matinal agace les voisins, a fait le tour des médias nationaux. Quoi de plus normal pour cet animal emblématique de la campagne française ? Même si le « Maurice » en question vit en réalité dans un lotissement et non dans une ferme, son histoire a réveillé les vieilles querelles entre les ruraux d'un côté et les urbains de l'autre.



D'autres conflits similaires sont venus s'ajouter au fil des semaines. À Ribérac, en Dordogne, un habitant a demandé à une entreprise de désinsectisation d'éradiquer des cigales « trop bruyantes ». À Arras, dans le Pas-de-Calais, un couple a reçu une plainte contre des grenouilles qui coassaient dans leur mare...

Au point que le député LR de Lozère, Pierre Morel-À-L'Huissier, propose la création de commissions départementales qui listeraient les bruits et odeurs de la campagne afin de les protéger de ce genre de plaintes. Bruno Dionis du Séjour, maire de Gajac, en Gironde, va plus loin en demandant l'inscription des bruits ruraux au patrimoine de l'Unesco.

En Charente, les élus sont plutôt dubitatifs quant à une législation sur ces bruits. La plupart ont été confrontés à ce genre de conflits par le passé. « Cela fait partie des soucis quotidiens des maires ruraux, déplore Jean-Michel Bolvin, président de l'Association des maires de Charente et maire de Montmoreau. Faire une loi, pourquoi pas, mais cela a peu de chance d'aboutir. Ces bruits font certes partie du patrimoine rural, mais quant à savoir où commence l'incivilité, c'est compliqué. Toute bonne chose, quand elle est excessive, peut devenir insupportable. Il faut juste trouver un équilibre. Je pense que chaque maire devrait pouvoir gérer ces problèmes en fonction de l'état des lieux. »

À Jarnac, l'an dernier, une habitante, Germaine, avait été contrainte de tuer ses coqs pour ramener la paix dans le voisinage. « Peut-être qu'il faudrait une loi, mais ce serait grotesque d'en arriver là, estime François Raby, maire de Jarnac. Je pense que les gens doivent se responsabiliser. »

En revanche, le maire d'Asnières-sur-Nouère, Gilbert Campo, soutient complètement la proposition de son homologue de Gajac. En 2014, lui-même avait été contraint, à la suite d'un accord avec des riverains qui se plaignaient des cloches, de différer l'angélus à 9 heures et de supprimer le doublement des sonneries. « Je suis absolument d'accord avec cette proposition. En ville, on n'arrête pas les cloches, pourquoi on le ferait à la campagne ? Si ces personnes ne sont pas prêtes à entendre des cloches ou des vaches, qu'elles ne viennent pas à la campagne ! Ces bruits et ces odeurs font partie de notre routine, ça montre que nos villages sont vivants. »

Pour Alain Boussarie, président de Charente Nature, si on assiste de plus en plus à ce genre de conflits, c'est « à cause de l'urbanisation progressive de la campagne ». « Les anciens urbains recherchent le calme à la campagne, mais en construisant sur d'anciens terrains agricoles, ils se rapprochent forcément des fermes et de la nature ».

En tant qu'experte de la faune et de la flore, l'association se donne aussi pour mission d'éduquer le public sur ces problématiques. « On explique que certains bruits sont saisonniers, pourquoi ils sont nécessaires à l'animal, poursuit Jean Bernaben. Les éducateurs sensibilisent aussi les enfants. »

Pour autant, inscrire les bruits de la campagne dans la loi ne serait pas forcément la bonne méthode pour les membres de l'association. « Cela nous paraît peu réaliste, car il faudrait d'abord définir ces bruits. Lesquels on protège ? Ceux des animaux sauvages, des cloches, de l'agriculture ou de la chasse ? Et puis avant de se préoccuper du bruit, il faut déjà protéger l'animal ! »

Propos recueillis dans Charente Libre - L'édition du soir du mercredi 14 août 2019

!

QUESTIONS

1. L'histoire du coq Maurice est :

- une chronique animalière apparue dans plusieurs médias télévisuels nationaux
- un conte emblématique des campagnes françaises
- un fait divers estival autour du cri d'un coq

2. Que compte faire Pierre Morel-à-L'Huissier, député de Lozère ?

- Sauvegarder les bruits de la campagne
- Eradiquer les bruits et odeurs ruraux
- Lister les plaintes reçues contre les bruits et odeurs de la campagne

3. Cochez VRAI ou FAUX et justifiez votre réponse en citant un passage du texte.

	VRAI	FAUX
A. Dans le département de la Charente, la protection législative des bruits à la campagne reçoit un soutien unanime. Justification :		
B. Selon Jean-Michel Bolvin, ces bruits peuvent être considérés comme un problème. Justification :		

- 4.** Le maire de Jarnac explique qu'il faut :
- tuer son animal trop bruyant
 - faire une loi, même si elle est ridicule
 - que les habitants soient plus raisonnables

- 5.** M. Gilbert Campo estime que les personnes qui se plaignent de la sonnerie des cloches :
- représentent une grande partie des riverains
 - sont des personnes qui ne devraient pas emménager à la campagne
 - se lèvent plus tard qu'à 9 heures
 - sont des villageois qui devraient partir en ville

- 6.** La raison pour la multiplication de ces plaintes est :
- que les nouveaux habitants de la campagne imaginaient trouver le silence
 - qu'on est plus sensible au bruit aujourd'hui
 - que les villages se transforment progressivement en villes

- 7.** Cochez VRAI ou FAUX et justifiez votre réponse en citant un passage du texte.

	VRAI	FAUX
<p>A. Charente Nature explique que les bruits ne durent pas toute l'année.</p> <p>Justification :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		
<p>B. Selon l'association, il est impossible d'imaginer que les bruits de la campagne soient inscrits dans la loi.</p> <p>Justification :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		
<p>C. Choisir quels bruits il faudrait sauvegarder est une question complexe.</p> <p>Justification :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>		